

Rapport sur l'évolution des finances communales entre 2010 et 2019

PREAMBULE

a) Les sources exclusives des données de ce rapport :

- Les rapports d'orientations budgétaires de 2010 à 2020 avec les tableaux des ratios obligatoires issus de la loi A.T.R. ;
- les budgets de la commune votés de 2010 à 2020.
- Les budgets du Sicoval votés de 2010 à 2020

b) Les 3 points majeurs traités sont :

- La dette de la commune
- Les dotations de l'Etat et du Sicoval
- La fiscalité communale

1) La dette de la commune

La ZAC du Pont de Bois : une lourde charge pour la Commune

La ZAC du Pont de Bois a été une réelle charge pour la Commune.

En effet, l'arrivée attendue d'une population nouvelle conséquente (en 2009-2010 avec plus de 1 650 habitants dont 350 étudiants logés sur la ZAC) ont obligé la Commune à construire des équipements nouveaux car ceux existants sur la Commune n'étaient pas en capacité de répondre aux besoins des nouveaux habitants.

C'est ainsi que la commune a notamment construit et équipé :

- * Le groupe scolaire Aimé Césaire maternelle et élémentaire avec un restaurant scolaire
- * Une 2^{ème} crèche (Le Petit Pont)
- * 3 salles pour les CLAE, ALSH et activités associatives
- * La salle Tolosane
- * Une médiathèque
- * Un city stade
- * Une agence postale communale.

A noter toutefois que la médiathèque, l'agence postale communale et en partie aussi le city stade sont des équipements publics communaux pour l'ensemble des habitants de la commune.

Les terrains nécessaires à ces constructions ont été vendus par le Sicoval à la commune.

Déduction faite de la participation du Sicoval, du Conseil Départemental, de la DRAC et de la CAF le reste à charge de l'investissement pour la commune a été de :

5,9 M€ ce qui a fait passer la dette communale du budget principal de 1 M€ en 2007 à 6,966 M€ en 2010, soit de moins de 300 € par habitant à 1 700 € par habitant ce qui en a fait la Commune du Sicoval la plus endettée par habitant.

2) Les dotations de l'Etat et du Sicoval

Bilan de l'évolution des ressources et dotations de l'Etat (DGF) et du Sicoval (AC et DSC) entre 2013 et 2020

	Montant Total 2013	Montant Total 2019	Variation en valeur absolue (€)	Variation par rapport au nombre d'habitants (en €)	Montant en € par habitant en 2013	Montant en € par habitant en 2019	Variation en pourcentage
DGF de la commune	349 440	175 510	-173 930		91,26	39,78	-56,40
AC et DSC de la commune	479 472	284 487	-194985		125,22	64,48	-48,51
Total	828 912	459 997	-368 915	-495 112	216,48	104,26	

On observe donc une perte **totale annuelle** de ressources des dotations de l'Etat et du Sicoval entre 2013 et 2019 :

- **de 368 915 € en valeur absolue ;**
- **de 495 112 € en prenant en compte l'augmentation du nombre d'habitants.**

La réduction des dotations de l'AC et de la DSC du SICOVAL ont commencé à la suite de l'élection de Ducert à la présidence du Sicoval en avril 2014 qui décide :

* la réduction du montant de la DSC aux 36 communes du Sicoval dont le montant passe de 4 247 899 € en 2013 à 3 412 899 € en 2017 ;

* que les services mutualisés depuis 2007 à la suite du désengagement de l'Etat et qui étaient gratuits pour les 36 communes du Sicoval deviennent payants. Il s'agit des services ADS et Urbanisme opérationnel. Coût de ces services en 2013 pour le Sicoval : 1 500 000 € désormais payés par les 36 communes du Sicoval.

3) Dans le même temps une fiscalité communale pratiquement stable

Ces pertes n'ont pas été compensées par une augmentation des ressources de la TH et de la TFB parce que nous n'avons pratiquement pas fait évoluer les taux de ces impôts entre 2013 et 2019 :

- Le taux de la TH est passé de 10,4 en 2013 à 10,55 en 2019 soit une augmentation de 0,15 en valeur absolue et 1,4 % en pourcentage.
- Le taux de la TFB est passé de 18,67 en 2013 à 20,64 en 2019 soit une augmentation de 1,97 en valeur absolue et 10,5 % en pourcentage

Or, il faut savoir qu'en 2019 le montant des impôts locaux payés par les habitants de notre commune étaient de 30 % inférieurs au montant moyen payé par les habitants des communes de notre strate (communes de 3 500 à 5 000 habitants). C'est ce que révèlent les tableaux des ratios rendus obligatoires par la loi A.T.R. et fournis dans les rapports d'orientations budgétaires.

CONCLUSIONS

Pour aller à l'essentiel :

1)Le Maire et le Conseil Municipal du mandat précédent (2014 – 2020) auraient dû augmenter les impôts locaux sur la période 2014 – 2019 de 3,5 à 4 % par an ce qui les auraient portés à la moyenne des communes de notre strate et aurait apporté une ressource supplémentaire de 463 000 € par an ce qui compensait pratiquement le montant total des pertes de dotations de l'Etat et du Sicoval sur cette même période.

2) L'opération d'aménagement Négret-Argento a commencé par une étude urbaine dès 2014. Un excédent d'au moins 3,5 M€ était attendu. Mais elle a pris du retard à cause de l'Institut National de Recherche en Archéologie Préventive qui nous a contraint à effectuer des recherches archéologiques en 2018-2019 qui n'ont rien donné mais qui nous ont fait prendre un an de retard. D'où un emprunt de trésorerie de 1,3 M€. Il y a eu ensuite la Covid qui a accru le retard de 1,5 an supplémentaire. Avec retard l'opération se réalise et les excédents attendus arrivent (ils dépassent les 4 M€) permettant notamment le remboursement de la ligne de trésorerie et bien plus.

Septembre 2023

François-Régis VALETTE